



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 10 Juillet 2017 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Nadia RABREAU, Olivier ABILLARD, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Sébastien SEGRET, Michelle REGEASE, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

Absents et excusés : Mme Carine MIGNÉ (pouvoir à Emilie BOCQUIER), M. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), M. Jean-Christophe RAGUET (pouvoir à Nadia RABEAU)

Absents : Mme Maryse COUGNAUD, M. Florent JOURDAN.

Secrétaire de séance : M. Olivier ABILLARD

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de Madame Jacqueline ROY décédée le 13 Juin 2017.

Monsieur le Maire déchire un courrier reçu en Mairie, en raison de son anonymat.

En préambule Monsieur le Maire souhaite faire un rappel concernant les enregistrements audio des réunions du Conseil Municipal. Lors du Conseil du 7 Décembre 2015, l'Assemblée avait pris acte de la possibilité pour un membre du Conseil ou d'un membre de l'auditoire d'enregistrer les séances. Il a cependant été demandé, par correction, que si enregistrement il devait y avoir, cela soit signalé avant le début de réunion. Ce qui n'a pas été le cas lors du dernier Conseil Municipal du 12 Juin dernier.

Le compte-rendu de la réunion du 12 Juin 2017 est approuvé.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Recrutement sous la forme d'un CUI-CAE.

Suppression à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression des points suivants** :

- Création d'une régie de recettes – Spectacle du 23 Septembre 2017.

🔗 1 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ FPIC

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il y a donc des Communautés de Communes qui donnent et d'autres qui reçoivent.

Le FPIC est devenu receveur en 2017 pour CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ à hauteur de 1 173 143,00 €. CGC dispose de trois modes de répartitions afin de redonner aux communes le fond perçu :

- répartition de droit commun (306 451 € à l'intercommunalité et 867 292 € aux communes),
- à la majorité des 2/3,
- dérogatoire libre.

Le Conseil Communautaire de CGC a décidé d'appliquer la répartition dérogatoire libre, le mode le plus avantageux pour la Commune, en répartissant le montant total de 1 173 173,00 € en part égale à toutes les communes membres. La Commune de St Christophe du Ligneron percevra au titre du FPIC, 106 703,90 € (contre 47 147 € avec Palluau en 2016).

➤ Instruction du droit des sols

L'instruction du droit des sols a été mis en place en Juillet 2015 avec la Communauté de Communes du Pays de Challans. Chaque commune de la CDC Palluau payait pour l'instruction de ces dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux et certificat d'urbanisme opérationnel). La Commune a payé en 2017 pour les instructions de 2016 au Pays de Challans la somme de 9 155€. **Lors du Conseil Communautaire du 15 Juin 2017, l'Assemblée a décidé de reprendre à sa charge, les instructions d'urbanisme. Dorénavant, les communes membres pourront bénéficier de ce service, sans participation financière.**

➤ Service à la population

- Piscine : Dès septembre 2016, la Communauté de Communes de Challans avait permis aux élèves de CM1-CM2 des écoles de St Christophe d'aller à la piscine de Challans pour les cours de natation. **Cette année, tous les enfants pourront bénéficier de ce service.**
- Education routière : Avant 2017, l'éducation routière était dispensée par le SIVU de la Mothe-Achard. Depuis, 2017, elle a été reprise par la nouvelle intercommunalité CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ. Cette compétence sera unifiée sur l'ensemble du territoire de CGC. En raison des similitudes dans la méthode d'apprentissage, la Commune de St Christophe travaillera avec l'éducatrice du Pays du Gois.

Monsieur Malik RABIA demande ce qu'il en est concernant le retour du contrôle financier diligenté par la Cour des Comptes sur l'ex CdC Pays de Challans ? Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'agit d'un retour plutôt positif. Monsieur le Maire donne une synthèse du rapport émis par cette dernière, qui fait apparaître d'une part, que les finances de l'intercommunalité sont saines, avec notamment une grande avance de trésorerie et d'autre part, le souhait de développer et/ou mutualiser plus de compétences.

2 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ 2-1 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – GAEC Les Encloses

Le Conseil Municipal **donne un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande présentée par le GAEC Les Encloses** en vue d'obtenir l'enregistrement nécessaire à l'augmentation des effectifs de son élevage de vaches laitières.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 19 pour.

➤ 2-2 Station d'Épuration – Choix des prestataires pour les missions SPS et CT

Après analyse des offres par l'entreprise SICAA, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité les devis suivants** :

- **APAVE** de La Roche Sur Yon pour la Mission Contrôle Technique, pour un montant de **2 850,00 € HT**,

- **François BONNEAU** de St Hilaire de Riez pour la mission de Coordination Sécurité Protection Santé, pour un montant de **2 830,00 € HT**.

➤ 2-3 Conseil Départemental de la Vendée – Convention pour l'entretien des dépendances vertes

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de passer une convention avec le Conseil Départemental de la Vendée concernant l'entretien des dépendances vertes de l'échangeur de la Maison Blanche.**

➤ 2-4 Convention de servitude réseau Eaux Usées – 3 Square des Artisans

Monsieur Jean-Claude BIRON informe l'Assemblée de la situation au 3 Square des Artisans. Les propriétaires du terrain ont découvert début 2017 qu'un réseau d'eaux usées passait sur leur terrain sans que cette servitude soit référencée et inscrite dans l'acte de vente du terrain. Après étude du dossier, il s'est avéré qu'un accord verbal entre la Commune et le propriétaire du terrain de l'époque avait été conclu en 2006/2007, pour permettre d'amener jusqu'au village de la Joséphine le tout à l'égout. Aucun acte notarié n'a été passé visant à entériner la servitude de passage du réseau EU sur la parcelle du futur lotissement « St Laurent » et a fortiori sur le terrain visé ci-dessus.

Les propriétaires du bien situé 3 Square des Artisans ont contacté la Mairie par courrier en demandant à ce que soit régulariser cette situation. La Commune leur a répondu le 14 Mars 2017 par un courrier répondant favorablement à leur demande. Afin de dédommager les propriétaires des désagréments que l'absence d'acte officiel a pu leur occasionner, il leur a été proposé de procéder au raccordement du bien au réseau d'eaux usées, à la charge de la Commune. Nous avons reçu de l'entreprise **SOCOVA TP** de Commequiers un devis **concernant le raccordement de la parcelle YH n°343 située 3 Square des Artisans au réseau d'eaux usées pour un montant de 1 777,20 € TTC.**

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** :

- **de passer une convention de servitude de réseau E.U avec les propriétaires de la parcelle YH n°343 sise 3 Square des Artisans,**

- **d'accepter le devis de l'entreprise SOVOVA TP de Commequiers concernant le raccordement de la parcelle YH n°343 située 3 Square des Artisans au réseau d'eaux usées pour un montant de 1 777,20 € TTC.**

- **de prendre à la charge de la Commune la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) qui s'élève à 1 330 € TTC.**

➤ **2-5 Signalisation – Acquisition de panneaux**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ACCES ATLANTIQUE de St Père en Retz (44) concernant l'acquisition de panneaux de signalisation « Enfant » pour un montant de 551,04 € TTC.

➤ **2-6 Marquage au sol**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SIGNAPOSE de St Père en Retz (44) concernant le marquage au sol d'un passage piétons pour un montant de 540,00 € TTC.

☞ **3 – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **3-1 Mairie – Contrat de location téléphonique**

Après avoir rappelé à l'Assemblée que le contrat de location du parc téléphonique arrivait à échéance le 31 juillet 2017 et la nécessité de contracter une nouvelle location, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise CTV de La Roche Sur Yon concernant la location de 4 terminaux type 8029 FR multiligne, 1 terminal type 8028 FR équipé standard et un casque sans fil pour un loyer trimestriel de 321,60 € TTC (maintenance comprise) pour une durée de 5 ans.

➤ **3-2 Arche de Noé - Convention**

Le Conseil Municipal accepte de passer une convention avec l'Arche de Noé de Challans afin que soit recueilli les chiens errants et/ou en divagation sur le territoire de St Christophe du Ligneron, pour un montant de 0,50 € par habitant annuel. Ce montant sera payé au prorata du nombre de mois conventionné à savoir de Août à Décembre 2017 pour un montant de 528,34 € pour l'année 2017.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 18 pour, 1 abstention.

☞ **4 – ECONOMIE ET FINANCES**

➤ **4-1 Station d'Épuration - Emprunt**

Après avoir examiné les propositions de La Banque Postale, et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un emprunt d'un montant de 850 000 € concernant la construction d'une Station d'Épuration, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un Contrat de Prêt composé de deux lignes de Prêt pour un montant total de 846 088 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- une partie en taux fixe de 1,63% sur un montant de 589 900,00 € sur 20 ans,
- une autre partie en taux variable Livret A + 0,75% sur un montant de 256 188,00 € sur 20 ans.

➤ **4-2 Boulangerie rue de l'Ermitage**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a confié à l'E.P.F (Etablissement Public Foncier) de La Roche Sur Yon, une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur pré-opérationnel en veille foncière pour « ZAC Multi-Sites secteur Poste » et le secteur opérationnel en maîtrise foncière pour « face au site ZAC Centre côté rue Est rue de l'Ermitage ».

La boulangerie rue de l'Ermitage est située dans ce dernier secteur. Ce local est aujourd'hui en passe d'être vendu à un particulier, ce qui aurait pour conséquence de supprimer un commerce sur la Commune de St Christophe. Pour information ou rappel, cela fait plus de 2 ans que les boulangers locataires cherchent un repreneur. Depuis la même période, les propriétaires loueurs se préparaient à la vente à l'expiration du contrat de bail (Juin 2017) les liant au boulanger. A

l'occasion de leurs différents contacts avec la Mairie, il leur a toujours été dit, que la Commune ne serait pas intéressée tant qu'il restait une chance de maintien d'une boulangerie.

La préoccupation de la Commune est et restera axée sur la préservation et le développement des commerces, comme le démontre les investissements réalisés dans la ZAC Centre et la future intégration de commerces.

Monsieur le Maire salue la pétition d'environ 120 signataires ligneronnais demandant le maintien de ce commerce de proximité.

Un débat s'installe sur la pérennité d'une 2^{ème} boulangerie et différentes hypothèses sont émises. Il est rappelé que la CCI de Vendée a émis des réserves sur la viabilité d'une seconde boulangerie, donnant comme indicateur 1 boulangerie pour 1 800 habitants. Aujourd'hui il en manquerait 1 000. La vétusté du bâtiment est avancée pour expliquer la non-vente. Le lancement de la phase 2 de la ZAC Centre peut donner la possibilité d'une création ou d'une intégration d'un point boulangerie dans la future supérette.

Deux situations s'imposent donc aujourd'hui à la Commune :

- ne pas préempter et laisser ainsi l'acquisition du local par un particulier avec pour conséquence la disparition d'un commerce et la non-maîtrise d'un secteur en cours d'étude,

- l'acquisition par l'EPF du local par la mise en œuvre du droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal **donne un avis favorable à l'acquisition par l'EPF, du bien situé 8 rue de l'Ermitage et appartenant à Madame et Monsieur Franck ERCEAU.**

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 16 pour, 1 abstention, 2 contres.

↳ 5 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ 5-1 Réforme des Rythmes Scolaires

Madame Emilie BOCQUIER prend la parole et rend compte à l'Assemblée des points abordés lors du dernier Conseil d'Ecole en date du 20 Juin 2017 et du Comité de Pilotage du 4 Juillet 2017 :

* **Conseil d'école 20/06/2017**

- Suivi des effectifs

Sont inscrits pour la rentrée de septembre 2017/2018, 99 enfants qui seront répartis en 4 classes.

- Budget investissement

Mme DELAUZUN remercie la municipalité pour l'achat de tablettes et de manuels.

- Surveillance cours – pause méridienne

Cette surveillance se passe beaucoup mieux, depuis la présence supplémentaire de Thomas SICARD, embauché par la Commune en CUI-CAE.

- Rythmes Scolaires

Les avis des enseignants sont partagés, 3 sur 5 sont pour le retour aux 4 jours et 2 sont contres. Les familles ont également été consultées par mail, mais seulement 11 ont donné réponses avec un résultat de 9 pour l'arrêt des rythmes scolaires. Mme BOCQUIER a informé les membres du Conseil d'Ecole qu'une consultation serait faite, via le Comité de Pilotage dès sortie du décret afin de déterminer la situation pour la rentrée 2017/2018.

- Entretien école

Après un mois difficile, la situation est redevenue normale.

Monsieur Malik RABIA demande à Monsieur le Maire, s'il cautionne ce qui a été inscrit dans le compte-rendu du Conseil d'Ecole et qui accuse le secrétariat de la Mairie de favoriser l'inscription des enfants à l'Ecole Privée « Sainte Marie » en donnant seulement le numéro de téléphone de l'Ecole Privée « Sainte Marie ».

Monsieur le Maire indique qu'il contestera ce point au prochain conseil d'école, conseil qui valide le compte-rendu. Il précise que les propos qui sont retranscrits sont gravissimes car ils ne reflètent pas les propos qui ont été réellement tenus. En effet, les représentants des parents

d'élèves n'ont pas décrit une telle situation, systématique et organisée mais dit que cela était déjà arrivé. Ce à quoi Monsieur le Maire et Madame Emilie BOCQUIER ont marqué leur étonnement et demander des preuves tout en s'étonnant que cela ressurgisse seulement maintenant. Après discussion, il était ressorti un seul cas avéré, il y a 5 ou 6 ans.

En l'état, ce compte-rendu trahit l'expression de l'Association des Parents d'Elèves et porte atteinte à l'intégrité de notre personnel.

Monsieur Malik RABIA s'inquiète des propos tenus par le DDEN et un élu du Conseil Municipal à savoir que la baisse des effectifs de l'Ecole Publique ne serait pas dû qu'aux Rythmes Scolaires. Monsieur le Maire précise que ces propos ont donné lieu à débat au sein du Conseil d'Ecole et que plusieurs hypothèses ont été émises pour expliquer cette baisse.

* Comité de Pilotage sur les Rythmes Scolaires 4/07/2017

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée que le décret permettant la suppression des Rythmes Scolaires est sorti le mercredi 28 Juin 2017 avec une information aux Communes le vendredi 30 Juin pour une décision à prendre au plus tard le 5 Juillet 2017.

Madame BOCQUIER a réuni le Comité de Pilotage le mardi 4 Juillet 2017 afin de présenter les deux hypothèses qui s'offrent aux Communes : maintien ou suppression des Rythmes Scolaires. La décision a été prise de maintenir les Rythmes Scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 et de réfléchir à une suppression du dispositif pour la rentrée de 2018/2019.

Monsieur Malik RABIA ne comprend pas que la décision n'ait pas été prise d'arrêter ce dispositif dès la rentrée de septembre 2017, vu l'a majorité des avis en faveur du retour à 4 jours lors du Conseil d'Ecole.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des composantes (enseignants, parents d'élèves, service enfance-jeunesse, élus), d'avoir trouvé un consensus qui va permettre sereinement, comme $\frac{3}{4}$ des Communes Vendéennes de préparer la rentrée 2018/2019, en même temps que l'accession au nouveau Pôle Scolaire.

➤ 5-2 Mairie de Challans – Participation aux frais de scolarité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques, à la Commune de Challans, concernant la scolarisation d'un enfant domicilié sur notre commune à l'école publique à la Croix Maraude en CLIS, pour l'année scolaire 2016/2017, pour un coût de 603,51 €.

➤ 5-3 Comité de Gestion du Restaurant Scolaire – Participation aux frais d'accompagnement Année Scolaire 2016/2017

Suite à une demande du Comité de Gestion du Restaurant Scolaire de St Christophe du Ligneron, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de leur verser une subvention concernant la prise en charge des personnes accompagnant les enfants sur le trajet École/Cantine qui représente un montant de 5 134,00 €, pour l'année scolaire 2016/2017.

➤ 5-4 Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Rectification de la grille tarifaire

Après avoir expliqué l'erreur de calcul portant sur l'oubli de 3€ pour les 3 tranches suivantes « QF 901-1100 », « QF +1101 » et « QF autres », pour commune et hors commune sur les tarifs des $\frac{1}{2}$ journées du centre de loisirs avec repas, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier la grille tarifaire comme suit :

enfants domiciliés sur la commune	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF +1101	QF autres
heure péricentre	0,88 €	1,16 €	1,42 €	1,71 €	1,89 €	2,12 €
journée complète 9H-17H	7,04 €	9,28 €	11,36 €	13,65 €	15,12 €	16,93 €

demi-journée sans repas 9H-12H30(*) ou 13H30-17H(*)	3,08 €	4,06 €	4,97 €	5,99 €	6,62 €	7,42 €
demi-journée avec repas 9H-13H30(*) ou 12H30-17H(*)	3,96 €	5,22 €	6,39 €	10,70 €	11,51 €	12,54 €
heure périscolaire	2,40 €					

enfants domiciliés hors commune	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF +1101	QF autres
heure péricentre	1,10 €	1,45 €	1,78 €	2,13 €	2,36 €	2,65 €
journée complète 9H-17H	8,80 €	11,60 €	14,20 €	17,06 €	18,90 €	21,16 €
demi-journée sans repas 9H-12H30(*) ou 13H30-17H(*)	3,85 €	5,08 €	6,23 €	7,46 €	8,26 €	9,28 €
demi-journée avec repas 9H-13H30(*) ou 12H30-17H(*)	4,95 €	6,53 €	8,01 €	12,59 €	13,62 €	14,93 €
heure périscolaire	3,00 €					

forfait de transport périscolaire pour tous les enfants utilisant le car	4€ / mois / enfant
---	--------------------

➤ **5-5 Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Modification du prestataire de service restauration**

Madame Emilie BOCQUIER rappelle que le service de restauration est actuellement assuré par le Foyer Logement de St Christophe. Bien que ce service donne toute satisfaction, l'EPHAD se trouve aujourd'hui confronter à un problème quantitatif. Sa cuisine ne peut fournir que 45 repas au maximum, or les effectifs des « Loustics » ne cesse d'augmenter et dépasse régulièrement ce seuil. Le Centre de Loisirs se voyait alors dans l'obligation de refuser des enfants à la journée ou de demander aux familles de fournir des pique-niques. Afin de résoudre ce problème, une réunion de consultation s'est tenue entre la Mairie et la Directrice de l'EPHAD. Cette dernière a présenté une étude financière dans laquelle il ressort que le coût du repas devrait passer à 4€ pour que cela soit rentable pour le foyer. Une consultation a été faite auprès de l'entreprise OCEANE DE RESTAURATION et l'entreprise RESTORIA, pour connaître le coût de leur prestation.

Après études des offres, le Conseil Municipal **décide de retenir l'offre de OCEANE DE RESTAURATION** de Ploeren (56) avec les **dispositions suivantes** :

- **contrat mis en œuvre à partir du mercredi 6 Septembre 2017,**
- **repas les mercredis et vacances scolaires environ 4 000 repas annuels,**
- **repas 5 éléments : 2,609 sans pain / 2,71 € avec pain**
- **livraison chaque jour, remise à température sur place avec four mis à disposition.**

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 abstentions.

➤ **5-6 Recrutement sous la forme d'un CUI-CAE**

Dans le cadre de l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics », le **Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer un contrat avec la MLVA pour 9 mois avec une durée hebdomadaire de 31 heures et de nommer Madame Marine MASSON sur ce poste** dans le cadre d'un contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE) **du 4 septembre 2017 au 3 juin 2018.**

Madame Emilie BOCQUIER précise que la Commune percevra sur ce dispositif une aide de 55% sur une base de 20 hebdomadaires.

↳ 6 – VIE MUNICIPALE

➤ 6-1 Spectacle – Voyage autour du monde en chanson

Dans le cadre de la programmation culturelle 2017, le Conseil Municipal accepte à l'**unanimité de signer le contrat d'engagement de PASSION SCÈNE** de Ste Luce Sur Loire (44) concernant un **spectacle musical « Voyage autour du monde en chanson » prévu le 23 septembre 2017, pour un montant de 950,00 € TTC.**

➤ 6-2 Salle de Sports - Modification du règlement intérieur

Après des observations émises par l'Amicale Laïque, certains points du règlement intérieur de la Salle de Sports ont été modifiés. Les modifications portent essentiellement sur les points suivants :

- le complexe n'est pas un local scolaire, mais un local dédié aux activités scolaires et extra-scolaires,
- suppression de certaines tournures de texte un peu lourde,
- précision quant à la responsabilité des associations qui peut être engagée.

Madame Sylvia GUIHOT précise qu'une réflexion sera menée sur le chauffage, afin qu'une programmation soit mise en place le week-end.

Le Conseil Municipal **approuve le nouveau règlement intérieur de la Salle de Sports.**

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 abstentions.

➤ 6-3 Salle Jacqueline Auriol - Mise en place d'un règlement d'utilisation

Madame Sylvia GUIHOT donne lecture de la convention d'utilisation. Elle rappelle également que la Commune se doit de mettre à disposition une salle propre, mais qu'elle doit nous être rendue dans le même état, d'où la nécessité de l'inscrire dans le règlement et de mettre des sanctions si besoin était. Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le projet de règlement d'utilisation de la Salle Jacqueline Auriol.**

↳ 7 - DIVERS

➤ 7-1 Bilan des Feux de la St Jean

Madame Mathilde BRIAND prend la parole et tire un bilan très positif de cette manifestation. Environ 500 personnes étaient présentes, avec une meilleure participation que les années passées.

Une demande a été faite par la Directrice de l'EHPAD, de donner des lampions aux résidents afin qu'ils participent à la manifestation. Une réponse favorable lui a été apportée.

➤ 7-2 Abattement de la Taxe d'Habitation

Ce point fait référence à un courrier de Monsieur MARÇAIS reçu le 4 Mai dernier en Mairie. Il demandait si au mois de Mai la Commune allait toucher à l'abattement de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire lui a rappelé oralement dans un premier temps et dans une correspondante du 5 Juillet 2017 dans un second temps, que la Commune délibère sur ce sujet au mois de Septembre pour une application au 1^{er} Octobre 2017, conformément à la loi.

➤ 7-3 ADMR

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu le 22 Juin 2017 de Madame Eliane MIGUEL, Présidente de l'ADMR de St Christophe du Ligneron, informant la Commune du transfert de l'association sur la Commune d'Aizenay. L'ADMR reste toutefois présente sur le territoire de St Christophe sous la responsabilité de l'Association d'Aizenay. Les membres du Conseil d'Administration remercient la Commune pour l'aide apportée depuis toutes ces années.

➤ **7-4 Airsoft Ligneronnais**

Monsieur le Maire rappelle que l'association a reçu un courrier de la Mairie en date du 14 Avril 2017 qui leur laisse jusqu'au 31 Juillet pour remettre en état le terrain qu'il leur a été prêté route de Commequiers.

➤ **7-5 Crédit Agricole**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des 2 courriers envoyés à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Vendée Atlantique de Nantes concernant le départ de l'Agence « Crédit Agricole » de St Christophe.

Le premier courrier en date du 3 Mars 2017, portait sur une proposition d'implantation de l'Agence au sein du Pôle Commercial de la ZAC Centre. Ce courrier fait suite aux nombreux échanges avec les Directions successives depuis quelques années. Celles-ci semblaient intéressées par un transfert, surtout en raison de la petite taille de l'Agence, ne favorisant pas la confidentialité.

Le second courrier en date du 21 Juin 2017 a été envoyé après que la Commune ait eu connaissance de la fermeture de l'Agence. Monsieur le Maire y a exprimé ces regrets dans les termes suivants : *« En effet, je regrette vraiment que vous n'ayez pas décidé de donner plus de chances à votre agence, très petite et ne permettant absolument pas la confidentialité. J'ai toujours eu une bonne écoute, compréhension et intérêt lors de mes nombreux contacts avec les divers responsables de votre entreprise depuis de nombreuses années lors de ma présentation du projet de ZAC Centre, projet regroupant commerces et logements. Au sein de notre commune, le conseil municipal s'efforce non seulement de maintenir, mais de développer les services de proximité. Comme vous pouvez le lire dans le courrier adressé à Monsieur Philippe Briaud ci-joint, nous espérons vous permettre de développer votre activité au sein de notre commune. Celle-ci devrait atteindre les 3000 habitants d'ici 2020 et présente de bonnes perspectives de développement dans un avenir proche compte tenu de sa localisation et des grands chantiers structurants réalisés et en cours (logements, pôle scolaire). Comme vous pouvez vous en douter, une partie de votre clientèle, celle dont les moyens de déplacements sont limités, voire impossibles comme celle qui ne maîtrise pas l'e-commerce, va se trouver pénalisée, empêchée. »*

Prochain Conseil Municipal – lundi 11 Septembre 2017

Pour extrait,
Affiché le 17 Juillet 2017
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

